ELEVAGE BOVIN EN TERRITOIRE LIMOUSIN

Edition 2018

Les Chambres d'Agriculture détiennent à travers l'Identification Pérenne Généralisée de nombreuses données permettant de connaître l'état du troupeau bovin sur le territoire limousin et son évolution depuis plusieurs années.
Il nous a semblé intéressant de traiter l'ensemble de ces informations et d'y associer les données d'abattage centralisées par l'Interprofession INTERBEV Nouvelle Aquitaine. Ces informations sont diffusées sous forme d'un document synthétique pour que chacun, éleveur, conseiller d'élevage, enseignant, agent de l'administration, politique ait connaissance de ces données afin de les utiliser au mieux dans son travail au quotidien.
Cette plaquette est éditée chaque année depuis 2009, nous renouvelons cette action en 2018.
Nous vous souhaitons une bonne lecture et restons attentifs pour enrichir cette plaquette pour les années à venir.

Le Président du Comité d'Orientation Régional de l'Elevage (COREL)
Jean-Marie DELAGE

PREAMBULE

La description de l'Elevage bovin en territoire limousin est réalisée à partir des données issues des déclarations des détenteurs de bovins enregistrées et valorisées par les Chambres d'Agriculture de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne.
Ces données concernent tous les détenteurs de bovins (professionnels ou non) et l'ensemble des bovins du territoire limousin, de manière exhaustive. Est considéré comme détenteur, tout éleveur qui détient au moins un bovin. Les données d'abattage sont issues d'extractions à partir de NORMABEV, valorisées par INTERBEV Nouvelle Aquitaine.

SOMMAIRE

I Les détenteurs de bovins en territoire limousin
II La constitution du cheptel bovin
III La cartographie des élevages
IV Les naissances
V Les productions (troupeau laitier & troupeau allaitant)
VI Les abattages en territoire Limousin

I. LES DÉTENTEURS DE BOVINS EN TERRITOIRE LIMOUSIN

Au 31/12/2017 – 8 068 détenteurs avec 475 427 vaches

	2013		2017	
	Détenteurs	Vaches / détenteurs	Détenteurs	Vaches / détenteurs
Corrèze	3344	43	2959	48
Creuse	2937	62	2642	70
Haute-Vienne	2779	53	2467	61
Région	***9060***	***52***	***8068***	***59***

La taille des troupeaux poursuit sa progression de plus de 13% allant de 11 % pour la Corrèze à 15 % pour la Haute-Vienne. En Creuse, la taille moyenne des troupeaux, tout détenteur confondu, atteint les 70 vaches.

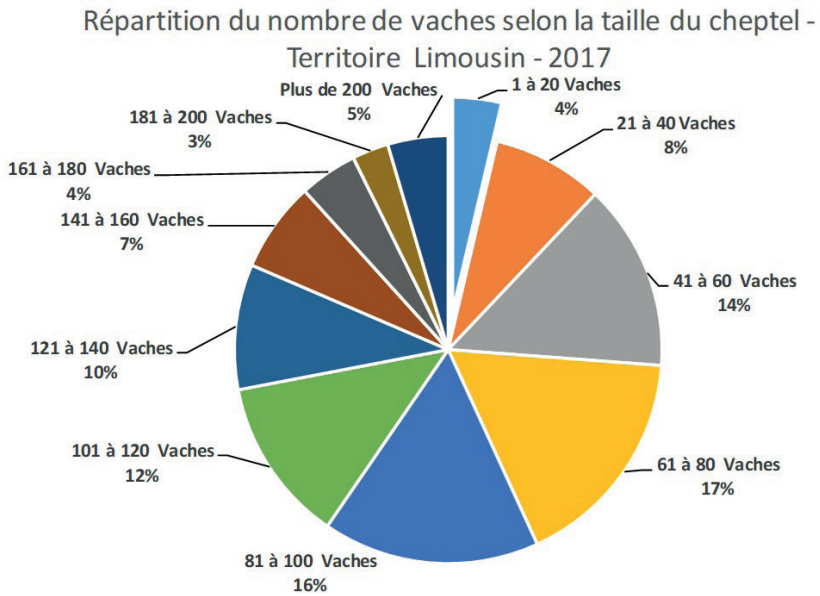

Ces graphiques mettent en évidence que 18 % des détenteurs ont plus de 100 vaches. Cette tendance est surtout marquée en Creuse et en Haute-Vienne, où respectivement les plus de 100 vaches représentent 23 % et 18 % des détenteurs pour 47 % et 43 % des cheptels de chacun de ces départements.

En Corrèze, la proportion plus faible des troupeaux de plus de 100 vaches est liée à la production de veaux sous la mère et des activités agricoles plus diversifiées. Cette tendance est sutout marquée en Creuse et en Haute-Vienne, où respectivement les éleages de plus de 100 vaches représentent 23 % et 18 % des détenteurs, soient 47 % et 43 % du nombre de vaches de ces départements.

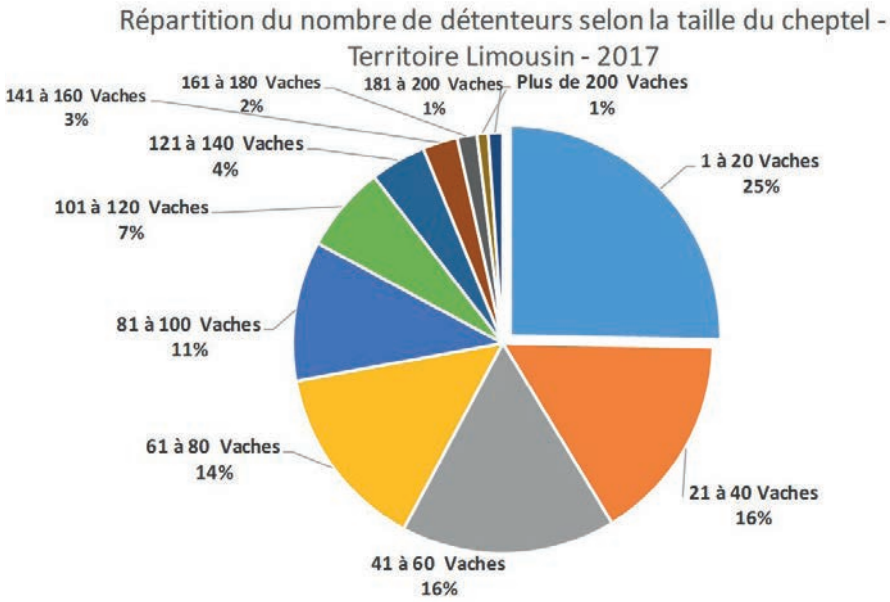

• **Evolutions des détenteurs 2013 / 2017 :** - 992 détenteurs soit - 11%
Progression du nombre de vaches / détenteur de 2013 à 2017 de 52 à 59 vaches.

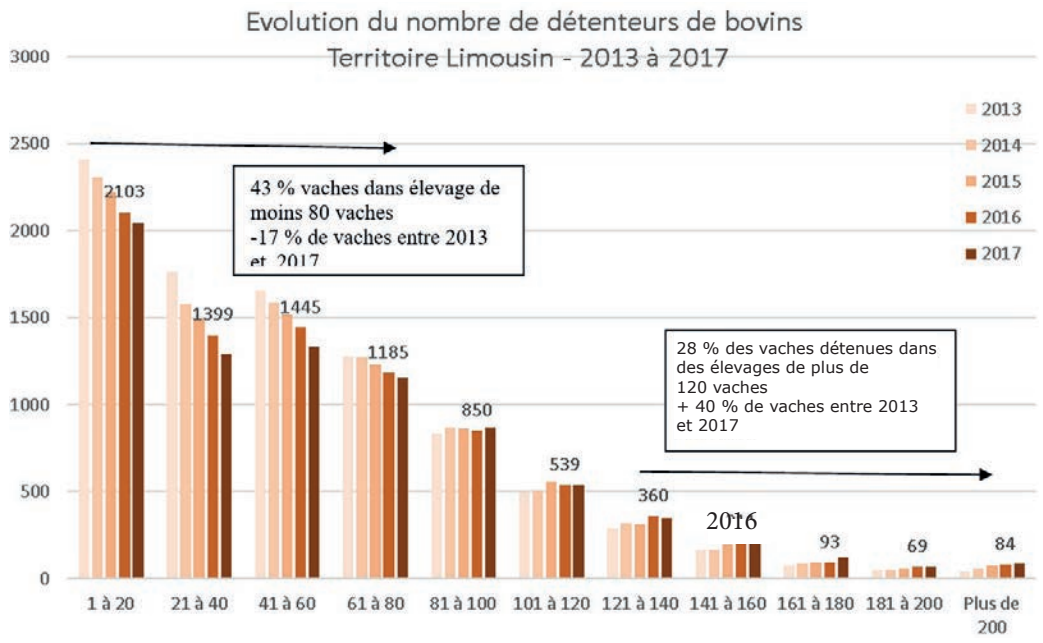

Dans les trois départements, la baisse du nombre de détenteurs concerne les élevages de moins de 80 vaches qui diminuent de près de 14 % en Corrèze,18 % Haute-Vienne et plus de 20 % en Creuse.
A l'inverse, le nombre de détenteurs de plus de 120 vaches progresse dans tous les départements de près de 40 %.

II. LA CONSTITUTION DU CHEPTEL BOVIN – EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 2017

• Situation 2013/2017 : maintien de l'effectif bovin (0.5 %) et du cheptel de vaches (0.6 %). Situation différente selon les départements avec la Corrèze qui perd des vaches (-0.9%), la Haute-Vienne qui maintient son cheptel (+0.8%) et la Creuse qui voit augmenter son cheptel souche au 31/12/2017 (+1.6 %)
• Baisse du nombre de vaches entre 2016 et 2017 : - 3 488 femelles soit - 0.7 % avec des variations entre département maintien en Creuse, baisse en Corrèze et Haute-Vienne mais surtout une diminution globale et uniforme des effectifs bovins de près de 3 % (-34 131 animaux) liée pour partie aux retards des vêlages à l'automne 2017.

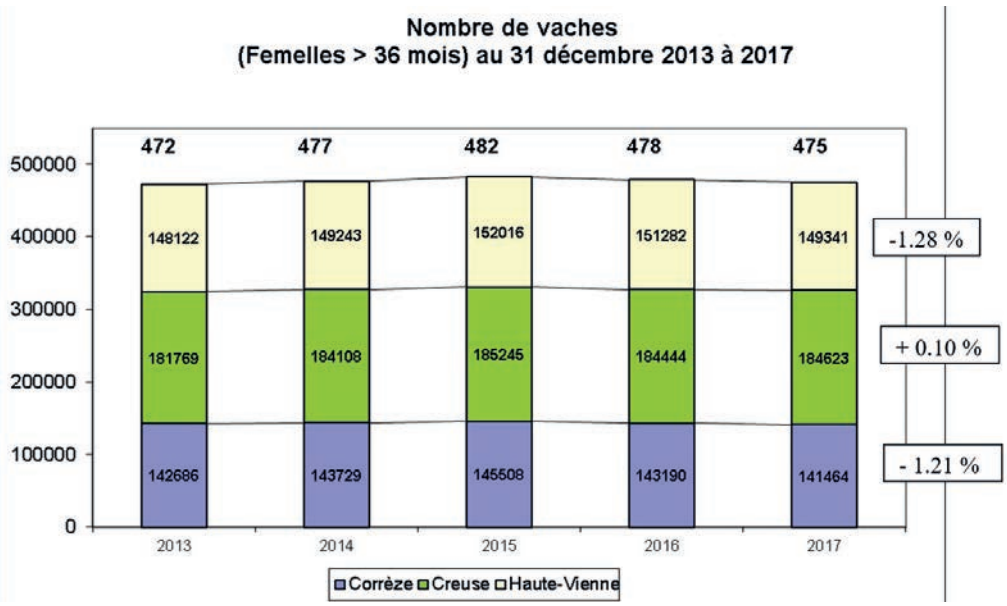

• Caractérisation par race des cheptels de chaque département
(Nombre de vaches au 31/12/2017)

	Limousin	Charolais	Salers	Autre Race	Laitier
Corrèze	123122	1322	4913	3905	8202
Creuse	101297	68421	738	7344	6823
Haute-Vienne	135364	190	325	3202	10260
Région	359783	69933	5976	14451	25285

- Prédominance de l'élevage allaitant et de la race limousine : ¾ des vaches du territoire.
- Spécificité du département de la Creuse où plus de 37 % des vaches sont de race charolaise
- Les vaches laitières représentent 5.3 % des effectifs et sont surtout présentes en Haute-Vienne. La part des vaches laitières diminue compte-tenu de la crise dans la filière laitière (-16 % soit 4 800 vaches en moins sur le territoire Limousin).

• Evolution des effectifs de femelles

Baisse globale sur toutes les catégories de femelles mais évolution plus marquée pour les femelles de 0 – 6 mois : -11%. Cette diminution est à relier aux retards des vêlages en fin d'année.

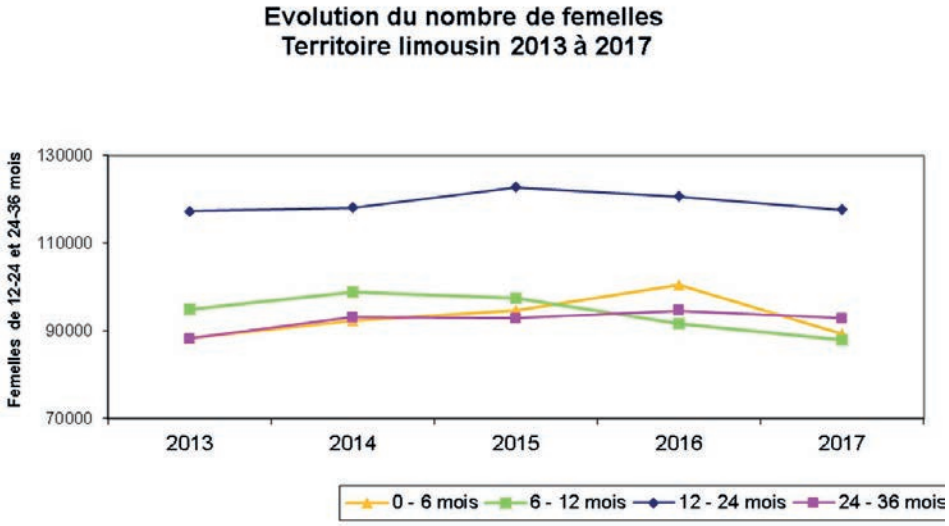

L'analyse de la pyramide des âges des vaches fait apparaître que les vaches de 5 à 7 ans représentent 31 %, les vaches de plus de 10 ans représentent 21 % du cheptel et leur part progresse de 3,5 %. La conservation des femelles de plus de 12 mois depuis 2014 se traduit par un renforcement des femelles de 3 à 5 ans. En parallèle, la progression des animaux de plus de 9 ans marque le vieillissement des troupeaux qui peut être problématique lors de la vente des vaches de réforme dévalorisées en raison de leur âge.

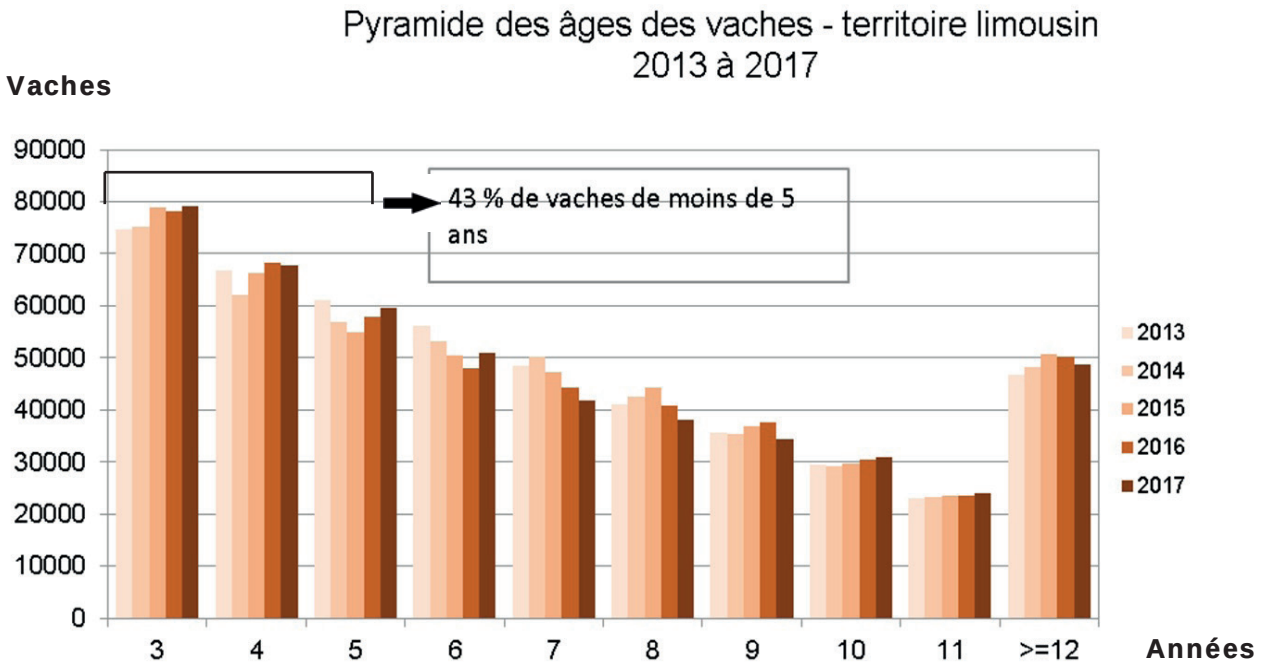

III. CARTOGRAPHIE DES ÉLEVAGES

Où sont les élevages en production «bovin lait» ?

Caractérisation du système «bovin lait spécialisé» et «bovin lait – bovin viande» : Caractérisation du système «bovin lait spécialisé» et «bovin lait – bovin viande» : exploitations détenant plus de 5 vaches laitières et effectuant des livraisons de lait. Les UGB «lait» bovines représentent plus de 85 % du total des UGB «lait» (bovin + ovin + caprin).

- Spécialisés : Les UGB «lait» bovines représentent plus de 85 % du total des UGB bovines.
- Bovin lait – Bovin viande : Les UGB «lait» bovines sont inférieures ou égales à 85 % du total des UGB bovines.

La majorité des zones de production se situent à la périphérie du territoire et sont rattachées à des bassins de collecte extra-Limousin (Charentes-Poitou à l'Ouest ; Auvergne à l'Est). Celles plus au centre sont ancrées auprès de laiteries historiques telles que «Les Fayes» en périphérie de Limoges et les établissements «Chavegrand» près de La Souterraine, la Laiterie « Duroux », à Rilhac Xaintrie en Corrèze.

Cartographie Territoire Limousin
Système Bovins Lait Spécialisés et
Bovins lait / bovins Viande - 2016

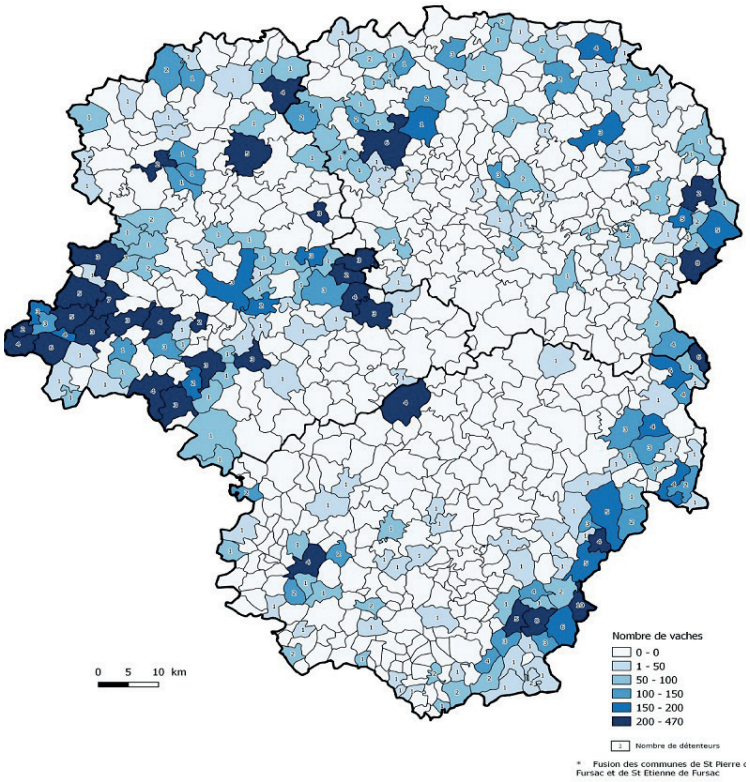

Cartographie des Systèmes Bovins Viande Spécialisés
Territoire Limousin - 2016

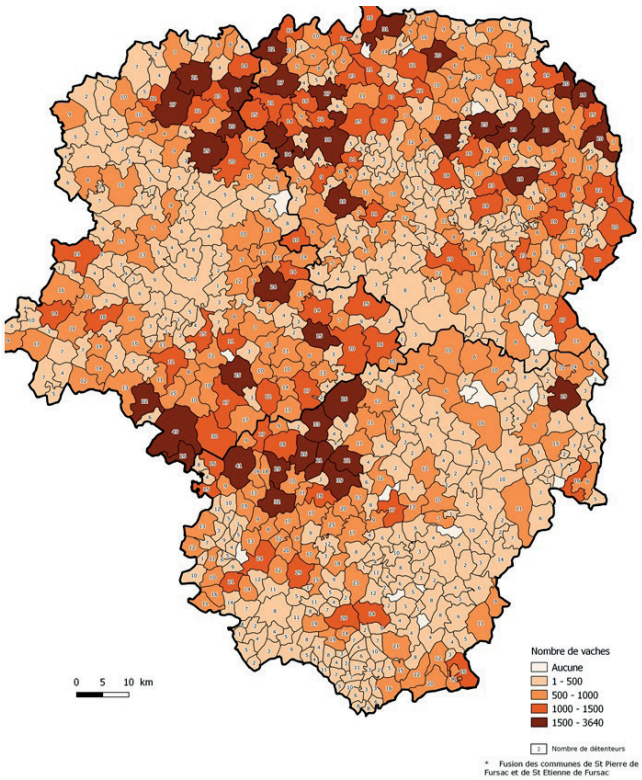

Où sont les élevages en production «bovin viande» ?

Caractérisation des systèmes « bovin viande spécialisé » : exploitations pour lesquelles l'activité laitière est non significative (absence de livraison de lait et nombre de chèvres ou de brebis laitières strictement inférieur à 25). Les UGB « bovin viande » sont strictement supérieures au total des UGB « viande » (bovin + ovin).

Ces systèmes sont présents sur l'ensemble du territoire avec des densités plus élevées sur la frange Nord ainsi qu'au Sud-Est Haute-Vienne et Nord-Ouest de la Corrèze.

IV. LES NAISSANCES – CAMPAGNE DE VÊLAGE DE AOÛT À JUILLET

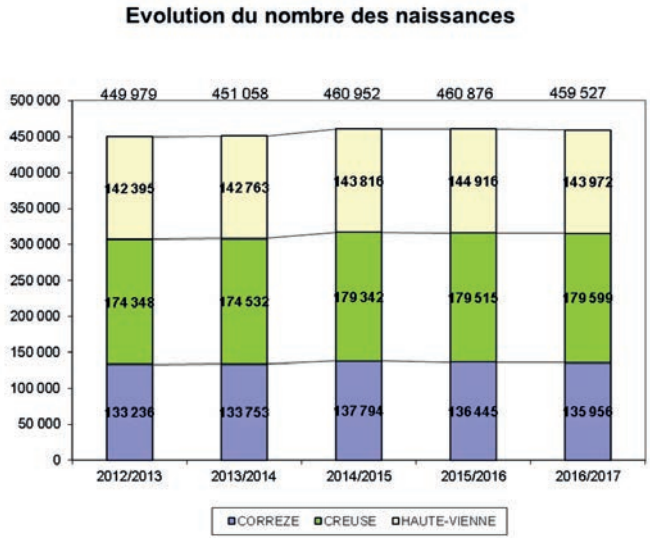

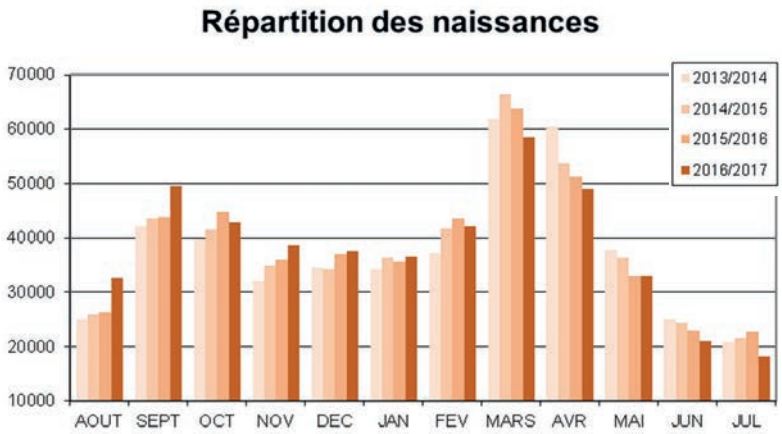

Maintien des naissances sur la période sur le territoire limousin avec une situation différente selon les départements (-0.35% en Corrèze, +0.05% en Creuse, - 0.65% en Haute-Vienne). Avec la baisse du nombre de vaches, la tendance semble s'orienter vers une baisse des naissances pour la prochaine campagne.

La répartition des naissances sur la campagne 2016/2017 montrent une progression des vêlages de l'automne 2016 et un recul des vêlages de printemps (+ 13 % en septembre et – 8% en mars, qui reste pour autant le mois où il y a le plus de vêlages).

Sur la dernière campagne, la diminution du nombre de vaches a été plus importante que celles des naissances, en conséquence la productivité du cheptel a légèrement progressé de 0.5 point.

	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Naissances	449 979	451 048	460 952	460 876	459 527
Effectifs Femelles de plus de 36 mois au 31 Décembre	476 919	472 577	477 080	482 769	478 916
Naissances / Nombre de Femelles	94.4%	95.4%	96.6%	95.5%	96.0%

Comme l'an passé, le nombre de naissances a diminué, par contre la mortalité qui avait été exceptionnellement élevée en 2016, est revenue à un niveau plus habituel en 2017. En conséquence de cette baisse de la productivité, le nombre d'animaux proposés à la vente (broutards à l'automne 2017 puis jeunes bovins en 2018) va être moins important que les années antérieures.

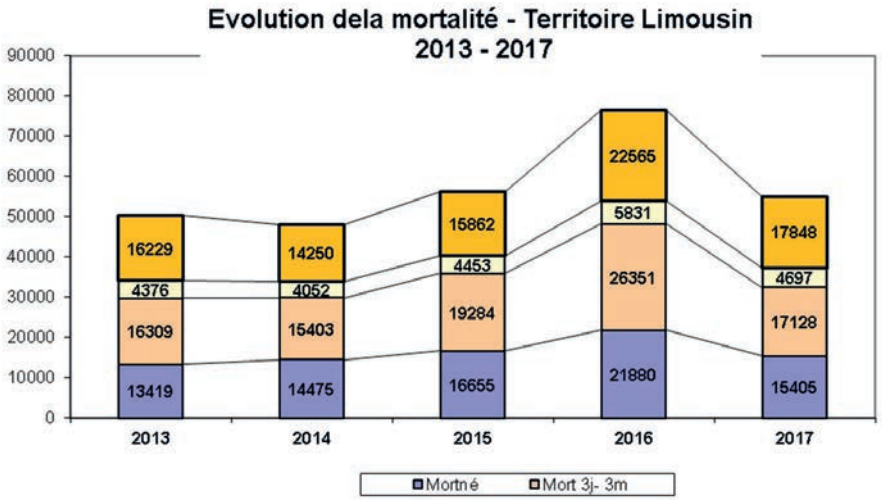

V LES PRODUCTIONS BOVINES

Troupeau laitier en 2017 : 25 285 vaches (-5.3% par rapport à 2016)

	Nourrissons		Vaches de Boucherie		Vaches d'élevage	
Corrèze	4230	45%	1 540	26%	510	29%
Creuse	2953	31%	1 682	29%	763	43%
Haute-Vienne	2247	24%	2 636	45%	491	28%
Région	9430	100%	5 858	100%	1 764	100%

Troupeau allaitant en 2017 : 450 143 vaches (-0.5% par rapport à 2016)

Troupeau allaitant	***Elevage***					
	Nourrissons		Broutards mâles et femelles		Vaches d'élevage	
Corrèze	2 835	37%	62 515	32%	7 946	29%
Creuse	1 955	26%	80 757	42%	13 424	49%
Haute-Vienne	2 823	37%	50 446	26%	6 100	22%
Région	7613	100%	193718	100%	27470	100%

Troupeau allaitant	***Boucherie***							
	VSLM		Taurillons		Génisses		Vaches de Boucherie	
Corrèze	21954	81.3%	2361	5.0%	3034	8.8%	13990	25.1%
Creuse	1175	7.9%	21217	40.5%	10635	34.9%	23451	42.0%
Haute-Vienne	3092	10.7%	27871	54.5%	18721	56.3%	19684	32.9%
Région	26221	100.0%	51449	100.0%	32390	100.0%	57125	100.0%

◇ Evolution des ventes de broutards

Evolution 2016-2017 : globalement le volume de broutards mâles et femelles commercialisé a progressé de 0.6%. La situation est différente pour les mâles dont les ventes ont très légèrement diminué (-0.2%) et les femelles qui ont augmenté de 2.20%. Cette évolution est cohérente avec l'effectif en baisse de génisses de 6 – 12 mois en fin d'année 2017.

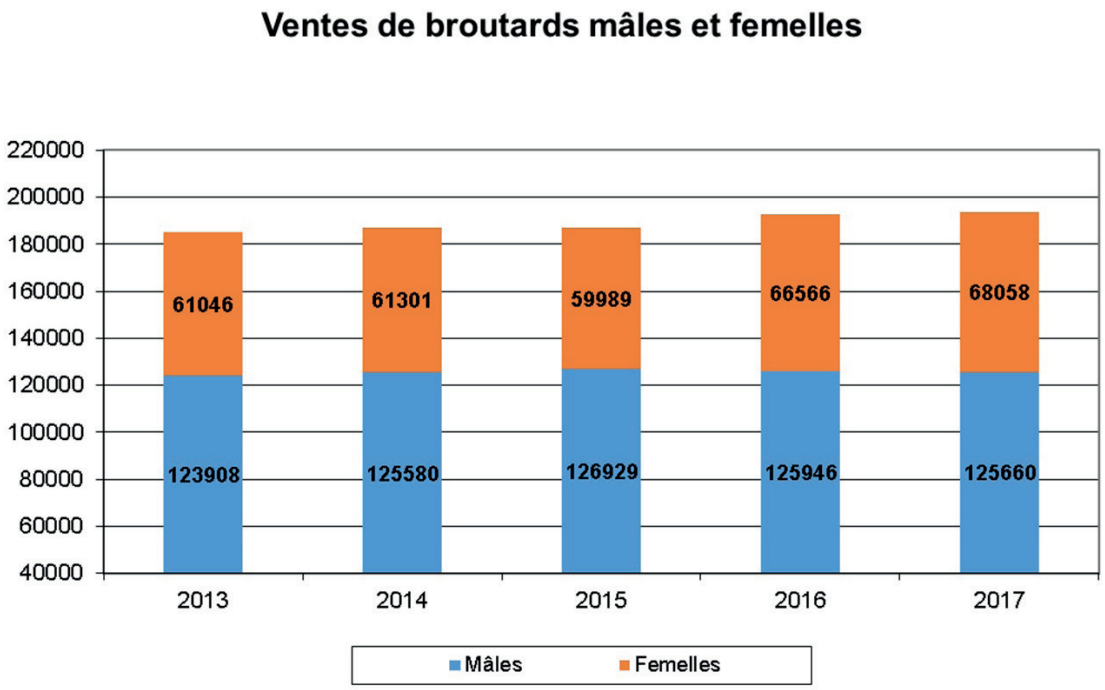

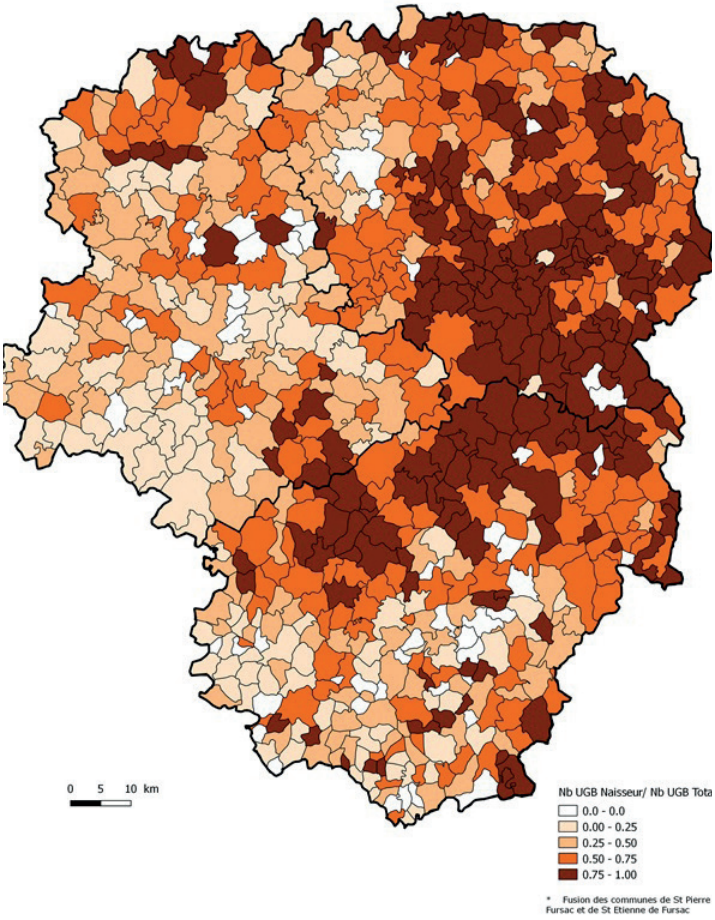

Où sont les élevages en système «naisseur» ?

Caractérisation des élevages en système «naisseur»
Les exploitations pour lesquelles le nombre de sorties «élevage» de mâles de plus de 4 mois est supérieur ou égal à 20 % du nombre de vaches.

On rencontre ces systèmes sur l’ensemble du territoire mais ils sont dominants à la périphérie et sur le plateau de Millevaches ainsi que sur la grande moitié «Est» de la Creuse.

◇ Ventes de bovins de boucherie

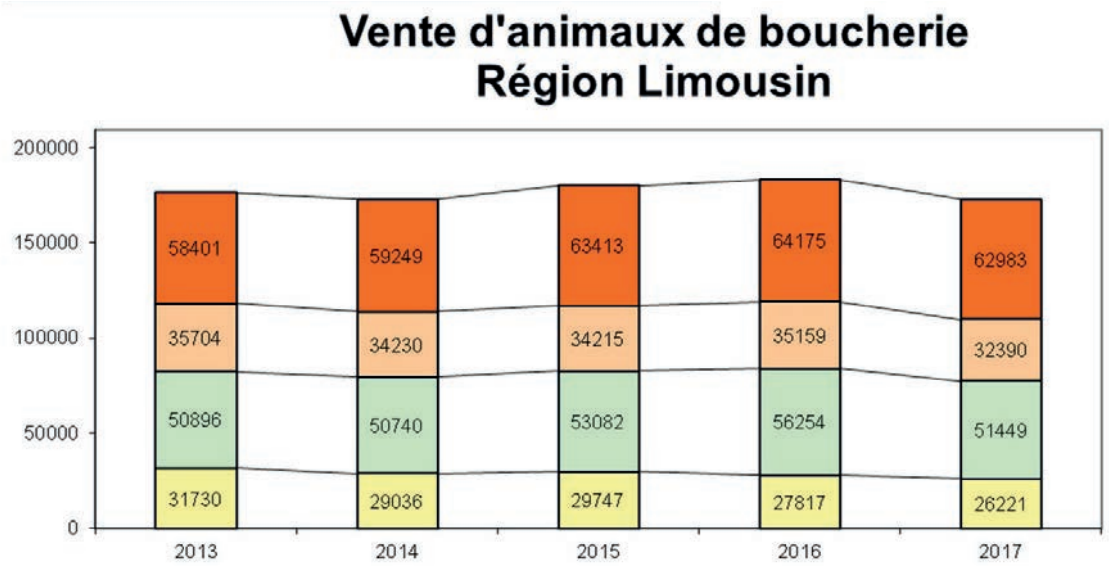

En 2017, le nombre de bovins sortis pour la boucherie baisse fortement : -5.65 % soit 10360 bovins en moins. Toutes les catégories sont touchées, la situation est surtout critique pour les Taurillons (-8.5 %) et les génisses de boucheries (-7.9 %). La baisse est plus limitée sur les vaches de boucherie (-1.9 %).

Où sont les élevages en système «naisseur -engraisseur» ?

Caractérisation des élevages en système « naisseur -engraisseur » : exploitations pour lesquelles le nombre de sorties «boucherie» de mâles de plus de 11 mois est supérieur ou égal à 20 % du nombre de vaches.

Avec le Nord-Est de la Creuse, le département de la Haute-Vienne apparaît comme la zone «naisseur-engraisseur» du département.

Evolution de l'orientation «Naisseur-Engraisseur» :
Malgré la baisse globale du nombre d'exploitations, l'orientation «Naisseur-Engraisseur» repart à la hausse de 2015 à 2016 (+3,23 %), une progression constante en Creuse, un arrêt de la baisse et une reprise en Corrèze et Haute-Vienne.

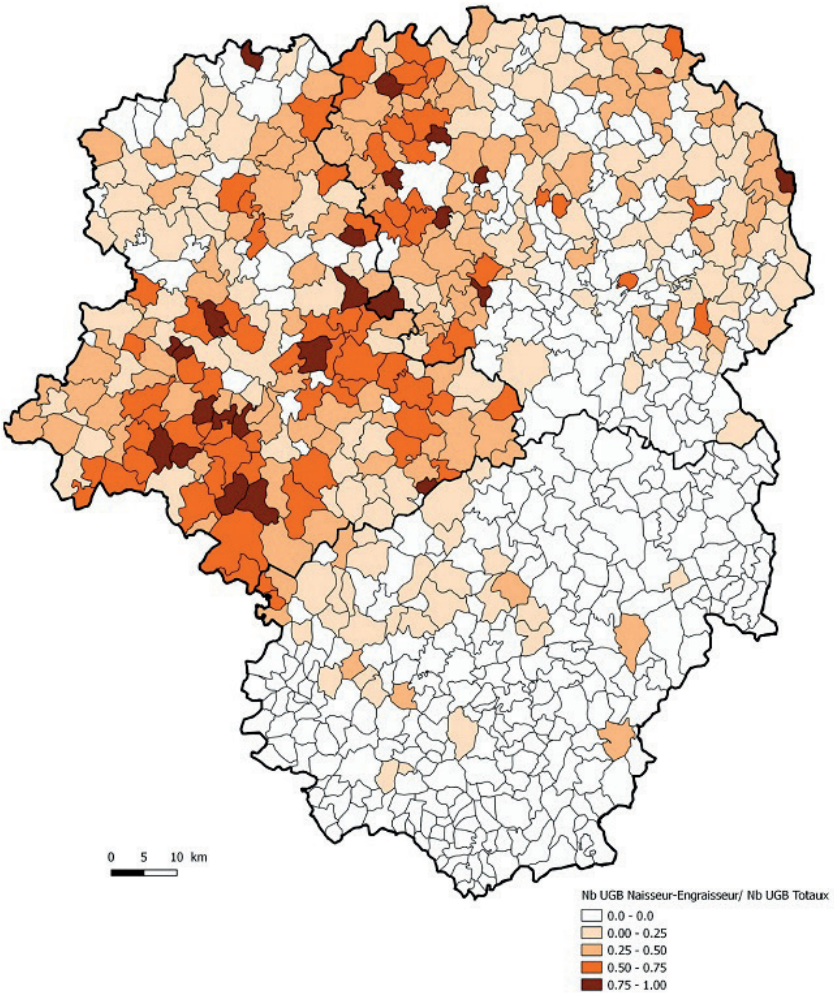

◇ Evolution des ventes de taurillons : 51 449 taurillons en 2017

Baisse de 8.5 % par rapport à 2016 soit 4 800 taurillons vendus en moins alors qu'en 2016, le nombre de taurillons vendus avait progressé de plus de 3 200 animaux.
22 % des mâles finis sont achetés (données en progression). La part des mâles de plus de 18 mois représente 39 % des ventes. Il faut noter la progression des animaux commercialisés à 23 mois (âge limite pour être classé taurillons)

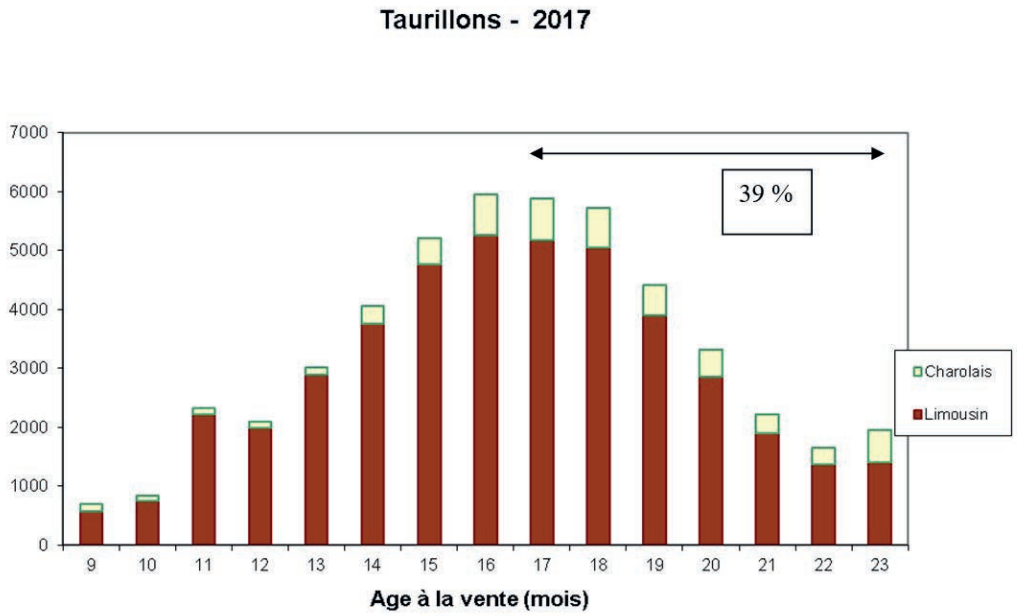

◇ Evolution des ventes de génisses : 32 390 en 2017

Diminution du nombre de génisses produites en 2017 sur le territoire limousin (-7.9 % soit 2 769 femelles en moins).

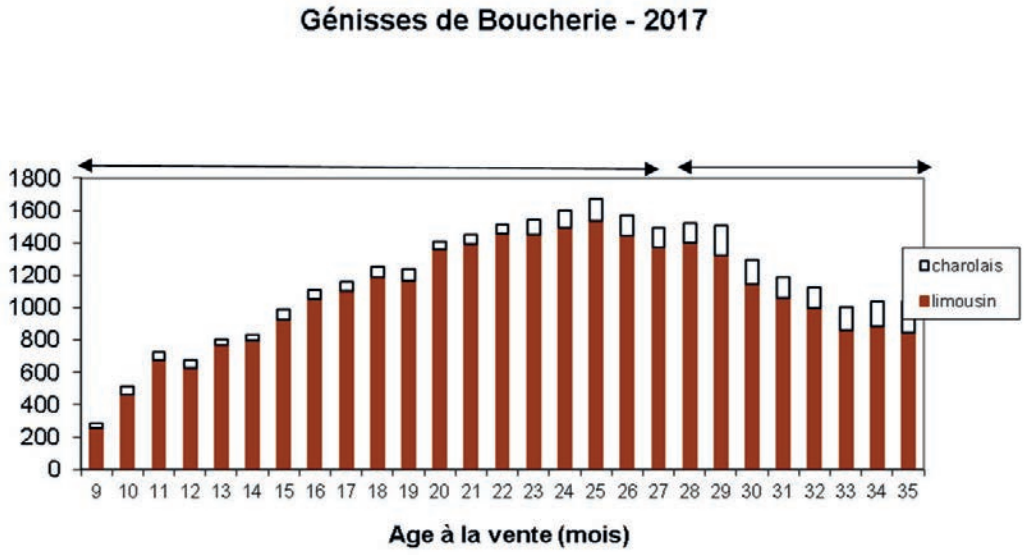

◇ Evolution des ventes de vaches de boucherie :

Baisse des ventes des vaches de boucherie (-1.9 %). Plus de 17 % des vaches commercialisées ont plus de 12 ans. Le maintien sur 2 années consécutives de vente d'animaux majoritairement parmi les plus âgées, tendrait à supposer un rajeunissement des cheptels souche (comme observé sur la pyramide des âges des vaches présentes au 31/12/2017).

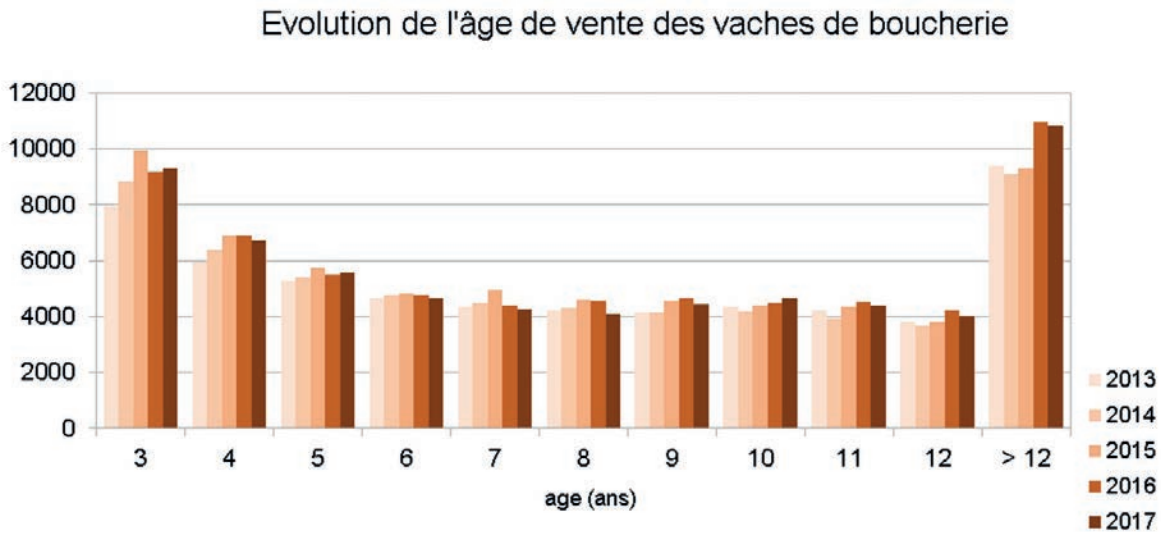

VI. LES ABATTAGES EN LIMOUSIN 2016 : 227 001 BOVINS SOIT 61 038 TEC (TAUX ÉQUIVALENT CARCASSE)

Destination des **Bovins** produits en territoire Limousin en 2016

Sources INTERBEV Nouvelle-Aquitaine d'après NORMABEV

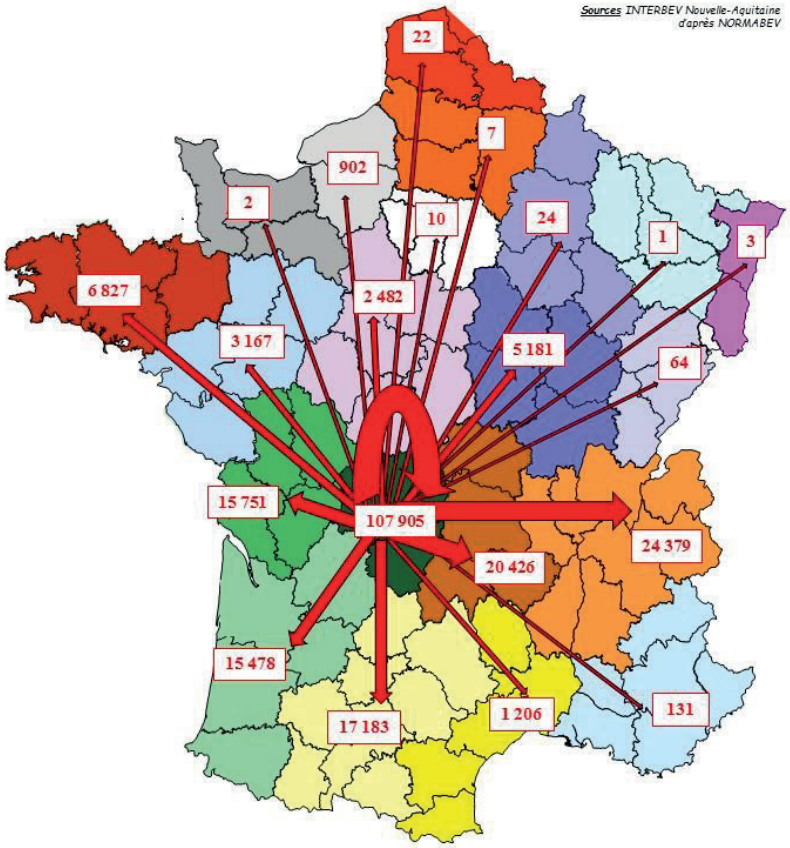

En 2016, sur 221 148 bovins ont été produits sur le territoire Limousin, dont pratiquement la moitié ont été abattus sur ce même territoire. Les régions voisines représentent 32 % de la destination d'abattage. Cependant, le territoire «Rhône-Alpes» est la première destination d'abattage hors-Limousin, avec une dominance des génisses (51.6% des animaux expédiés).

* TEC : Taux équivalent carcasse

Provenance des **Bovins** abattus en territoire Limousin en 2016

Sources INTERBEV Nouvelle-Aquitaine d'après NORMABEV

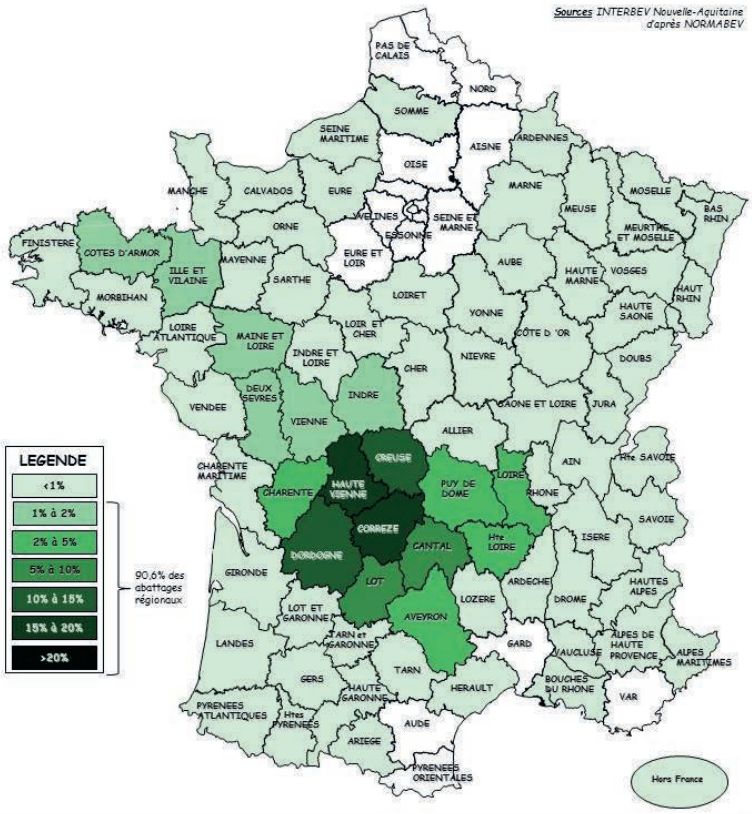

En 2016, 227 001 bovins (dont veaux) ont été abattus dans les 8 abattoirs du territoire. Plus de 81 % proviennent du Limousin et de ses départements limitrophes. Parmi les principaux fournisseurs, les départements de l'Aveyron, des Côtes d'Armor, d'Ille et Vilaine, du Maine et Loire et du Lot et Garonne sont largement concernés par les veaux, alors que la Haute-Loire approvisionne surtout en vaches.

Lexique

- **Vaches :** Femelles de plus de 36 mois.
- **Races laitières :** Prim'Holstein, Normande, Montbéliarde.
- **Nourrissons :** Mâles et femelles de moins de 2 mois vendus pour l'élevage.
- **VSLM (Veaux Sous La Mère :** Mâles et femelles de moins de 6 mois vendus pour la boucherie.
- **Broutards :** Mâles et femelles de 5 à 15 mois vendus pour l'élevage.
- **Taurillons :** Mâles de moins de 9 à 24 mois vendus pour la boucherie.
- **Génisses de boucherie :** Femelles de 9 à 36 mois vendues pour la boucherie.
- **Vaches d'élevage :** Femelles de plus de 36 mois vendues pour l'élevage.
- **Vaches de boucherie :** Femelles de plus de 36 mois vendues pour la boucherie.

Document réalisé par La Chambre d'Agriculture de la Corrèze, la Chambre d'Agriculture de la Creuse, la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne et Interbev Nouvelle Aquitaine.

En collaboration avec l'Institut de l'Elevage et la Chambre Régionale d'Agriculture de Nouvelle Aquitaine.

Crédits photo : Unsplash - Robert Bye, George Hiles, Stijn Te Strake

UNION EUROPEENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement rural
En finançant ce projet, l'Union européenne et la Région investissent dans les zones rurales.

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»